



# Commune de Reuil en Brie

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne COUSIN-MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.  
Absent excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.  
François VOISIN

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Tarification photocopies PLU  
*Adopté à l'unanimité*

### Examen de l'ordre du jour

#### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 3. Vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4. Affectation des résultats 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat (positif) de fonctionnement est affecté à hauteur de 100 000€ en réserve Investissement et pour 200 807€ en report Fonctionnement.

Le résultat positif de 103 381€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5. Vote des 3 Taxes 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Il est précisé que la CFE est désormais encaissée par la CCPF et reversée à la commune selon délibération prise par la CCPF en date du 4 décembre 2013 (adoption de la CFEU).

Pour 2015, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2014.

*Adopté à l'unanimité*

#### 6. Vote du Budget 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget global 2015 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 806 004€
- Investissement : 299 753€
- Total : 1 105 757€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 3 000€.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 7. Vote des Subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique que les demandes de subvention des Associations seront examinées lors d'un prochain conseil. Il est attendu des compléments d'information.

#### 8. Tarif photocopies pour PLU

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs unitaires suivants pour les demandes de photocopies faites dans le cadre de l'enquête publique du PLU :

Noir et blanc : 0,20€ en A4 et 0,40€ en A3  
Couleur : 0,50€ en A4 et 1€ en A3

*Adopté à l'unanimité.*

#### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

**Didier HAMMEL** évoque deux points :

- Les nouvelles animations envisagées pour la Fête de Reuil
- Les travaux envisagés par le Comité Consultatif des Chemins Communaux

**Pascal CARBUCCIA et Lucien DUBOIS** font état des actes de malveillance survenus sur la voirie au niveau de la place et pour lesquels une plainte sera déposée par Monsieur le Maire.

**Francis MOIGNOT** mentionne la réflexion entreprise sur la location possible des guirlandes de Noël.

**Catherine RIEHL** donne information sur le questionnaire cantine et TAP puis fait un résumé de la matinée Œufs de Pâques. Elle remercie également les membres du Conseil pour leur relais auprès de la population.

**Anne BOULIN** s'enquiert des possibilités de rétablir l'éclairage de nuit dans certains secteurs du village. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas envisagé actuellement.

**Sophie CORNILLET** tient à mentionner l'embarras de certains concitoyens devant l'interdiction de brûlage des déchets verts. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une réglementation nationale que la commune ne peut ignorer.

Elle signale également un amoncellement de déchets ménagers dans une propriété privée à l'entrée du village.

**Yvelise BITOUN** tient à remercier Monsieur De SAINTE OPPORTUNE pour sa gentillesse à ouvrir le parc du Château pour les œufs de Pâques.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 13 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 avril 2015  
Le Maire,  
P. ROMANOW

